Conditions d'acceptation

Bois C

GIELEN
TRANSPORT
RECYCLAGE
CONTAINERS

Accepté :

- ✓ Caisses à munitions
- ✓ Bois de construction destiné à un usage extérieur (tels que carports, abris de jardin, etc.)
- ✓ Déchets de bois issus de la construction et de la démolition, traités avec des substances dangereuses (telles que des peintures au plomb, etc.)
- ✓ Traverses de chemin de fer
- ✓ Poteaux téléphoniques et électriques
- ✓ Déchets de bois provenant de l'aménagement des jardins et des parcs (bordures, équipements de jeux, mobilier de jardin, clôtures en bois, etc.)
- ✓ Déchets de bois issus de l'agriculture, de l'horticulture et de l'arboriculture fruitière (tuteurs d'arbres, poteaux de clôture, bois provenant de serres, etc.)
- ✓ Bordures de quais et de berges, pontons

Non accepté :

- × Bois de taille ou souches d'arbre
- × Bois pourri ou moisi
- × Papier, plastique, gravats, terre, métaux verre,…
- × Matériaux isolants contenant de l'amiante

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser le chargement concerné et/ou de facturer les surcoûts résultant de la collecte et du traitement de celui-ci.